SERVICE CIVIQUE



Le Service Civique est accessible sans condition de diplôme aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap), le Service Civique est un engagement volontaire de 6, 7 ou 8 mois. Ce dispositif a pour objectif de favoriser la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général porté par une association ou un organisme à but non lucratif et le projet personnel d'engagement d'un jeune.

POURQUOI?



Mener des actions de sensibilisation ou d'accompagnement sur le terrain.



Créer du lien dans votre structure.



Développer votre club dans 3 axes (club 3.0, 3x3, vivre ensemble).



Développer des projets de long terme avec des jeunes volontaires.



Donner la possibilité à un jeune d'être vecteur de lien social et un instrument d'éducation collective.

COMMENT?

- Remplir un dossier de candidature, dans les délais suite à l'appel à candidature, en détaillant les taches, le volume horaire et la durée.
- 2 Envoi du programme à la FFBB par mail : servicecivique@ffbb.com
- Validation du dossierpar la FFBB et attribution du nombre de missions à la structure.
- Vérifier si la structure est déjà rattachée à l'agrément de la FFBB ou si la structure n'est pas rattachée à l'agrément de la FFBB.

- Diffusion de l'offre de mission sur le site www.service-civique.gouv.fr.
- Sélection du jeune parmi les candidatures reçues. Passage de l'annonce en statut "pourvue".
- Reçu des identifiants pour se connecter à ELISA.
- Impression de la notification d'engagement et transmission signée à l'ASP dont elle dépend.

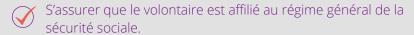
La structure transmet à la FFBB une copie de la notification de contrat d'engagement signée avant le démarrage de la mission à **servicecivique@ffbb.com**.

LA CHECKLIST









S'assurer que le volontaire dispose du PSC1 et suive une formation service civique et citoyenneté.

TOUTES LES INFOS SUR FFBB.COM

